



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Comité des Compétitions d'Escalade
Saison sportive 2011/2012

FICHE DE CONFIRMATION DE PARTICIPATION Ou de NON PARTICIPATION A UNE COMPETITION

INTITULE DE LA COMPETITION : **Championnat Inter – régional C Seniors**

Date : **11/03/2012** Lieu : Gymnase de la Prairie Téléphone : 06.82.01.90.68

Adresse : Rue de la prairie, 25110 Baume Les Dames

Je soussigné (e) :

NOM : Prénom :

Adresse : Code postale : Ville :

Téléphone : Date de naissance : Catégorie :

Club : Comité Départemental : N° licence :

Adresse électronique :

Confirme ma participation à la compétition d'escalade citée en objet

OUI **NON** (rayer la mention inutile)

Fait à :

Signature :

Droit d'inscription : **15 €** à l'ordre de : **CRFC FFME** Date limite d'inscription : **07/03/2012**
A retourner à : **CRFC M. POIRIER FREDERIC 1 IMPASSE EDISON 25200 BETHONCOURT**
Vous devrez présenter sur place votre licence fédérale

Autorisation Parentale pour les moins de 18 ans :

Je soussigné(e) Mme, Mr autorise ma fille, mon fils à participer à la compétition d'escalade citée en objet.

Fait à : le :/...../.....

Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

En l'application de l'article 7 du décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage.

Je soussigné(e) (Nom-prénom)

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (nom-prénom de l'enfant)

Autorise tout médecin agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur nommé ci-dessus.

Fait à Le Signature

NB : l'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires

REMARQUES IMPORTANTES :

- Tout compétiteur devra présenter la licence fédérale ou une pièce d'identité
- Un concurrent inscrit qui ne se présente pas sans avertir l'organisateur et la FFME est passible des sanctions prévues au règlement de discipline
- Tout concurrent doit être présent jusqu'aux récompenses (sauf accord du Président de Jury) sous peine des sanctions prévues au règlement de discipline
- **Si vous suivez un traitement médical prévenez votre médecin traitant, il vérifiera que les médicaments nécessaires ne sont pas susceptibles de positiver un contrôle antidopage. Eventuellement prendre contact avec le médecin fédéral avant la compétition.**

